Mr. Sévin — Observation sur une luxation de la 6.e des vraies côtes ~~par M. Guttet.~~

Voudrez-vous bien agréer, Monsieur, que je profite de l'occasion, pour vous communiquer quelques observations, qui me paroissent pouvoir être de quelque utilité à ceux des membres de l'Academie R. de Chir. qui voudroient faire quelques recherches sur les matières auxquelles elles ont rapport.

Le restaurateur de la Chirurgie moderne, Mr Petit a fait un traité des maladies des os, qui passe pour le meilleur. Je n'en jugerai pas, n'en ayant jamais lu d'autre que le sien; mais j'oserai dire qu'aumoins il n'est pas parfait, puis qu'il revoque en doute des maladies, dont on a des observations bien certaines, et qu'il en omet d'autres qui ne sont pas moins réelles. J'ai vû dans un extrait du traité de Mr Duverney sur ces maladies, une observation d'une fracture en long du tibia, ce qui prouve la premiere partie de ma proposition. Mr de Garangeot, dans son memoire sur plusieurs hernies singulieres, fait mention du détachement de la troisième fausse côte, qui se manifesta par une bosse, preuve du second membre de ma proposition; mais en voici une seconde preuve, qui n'est pas moins autentique.

Le Dimanche, 11 Mars 1753, un Voiturier d'Avignon, agé d'environ 55 ans, allant à Orleans, fut pris dans un faux bourg de cette ville, entre sa charrette, qui étoit à sa droite, et une autre voiture qui étoit à sa gauche, et qui venoit à sa rencontre. Il fut atteint par la roüe de cette voiture au bord superieur de l'orbite gauche, et renversé avec violence sur la partie tranchante de la roüe de sa propre charrette.

Il fut aussitôt saigné, et pansé comme d'une legere meurtrissure, par un Chirurgien du quartier.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Le mardi suivant, 13 du mois, ayant été mandé dans la matinée, Je fis lever le malade, qui souffroit extrêmement; je le fis asseoir sur un siege, dont le dos étoit bas; J'examinai longtems, parcequ'il étoit gras, l'état des côtes, sans y trouver aucun desordre. Je n'appercevois qu'une Echymose considerable, et une Contusion tres profonde, plus large que la paulme de la main, et située entre l'angle inferieur de L'omoplate et l'Epine du dos, de façon que le Centre de la contusion étoit à peu près sur l'angle de la Sixième des vraies côtes du côté droit.

Le Gonflement qui occupoit toute la partie posterieure et laterale de la poitrine, la difficulté que le malade avoit à se remuer, L'impossibilité dans la quelle il étoit d'elever son bras, la douleur qu'il ressentoit en toussant, me parurent des symptômes trop ~~trop~~ extraordinaires pour ne l'être que d'une simple contusion. Je fis donc une nouvelle tentative pour découvrir la cause des accidens: et en appuyant la main droite sur l'extremité de la Sixième côte près du sternum, et la gauche sur la Sixième vertebre dorsale, Je fis faire plusieurs fois à la côte, au moyen d'une legere pression un mouvement si considerable, qu'il étoit accompagné d'un Cliquetis, que les assistants entendoient distinctement. Prévenu par la lecture du traité des maladis des os de feu Mr Petit, que la luxation des côtes étoit impossible,# Je regardai le mouvement et le Cliquetis, que j'occasionnois, Comme des signes certains d'une fracture interne de la côte.

Le lendemain qui étoit le mercredi 14 du mois de Mars, faisant de serieuses reflexions sur l'endroit de la contusion, sur la violence et les autres circonstances de la chute, sur l'excès des douleurs, sur L'impuissance du bras, de l'epaule et du tronc, sur l'étendüe du gonflements, sur la nature du mouvement et du bruit de la côte, Enfin sur la situation oblique des côtes et sur la maniere dont elles sont articulées ~~par~~ par leurs –

par la raison que Mr Petit n'en fait aucune mention; car l'enfoncement, dont il parle, est bien different d'une luxation, et surtout de celle dont il s'agit dans cette observation.

tuberosités avec les apophises transverses des vertebres du dos, Je tirai les consequences Suivantes :

1º que la côte n'étoit point cassée ;

2º Mais, que l'angle de la Jante ayant porté fort près de l'articulation de la Côte par Sa tuberosité avec l'apophise transverse de la 6e vertebre dorsale, cette articulation avoit essuyé la violence de la chute, dont l'effort avoit tendu puissamment à la rompre ~~cette articulation~~, et Sansdoute à pousser l'extremité de la côte en dedans.

3º que le bout anterieur de la côte, n'ayant point été appuyé, il avoit prêté assez pour empêcher la fracture et faciliter l'enfoncement de l'extremité posterieure ;

4º Mais, que le ressort du cartilage anterieur, et celui de la côte même, en Se rétablissant, avoit rapproché la côte de Ses articulations, aussitôt que la cause avoit cessé d'agir. (Je ne parle pas des autres causes de ce rapprochement, telles que l'action des muscles intercostaux, &c.)

5º qu'ainsi, quoiqu'il n'y eut plus de deplacement sensible, du moins au toucher et à la vuë, la luxation n'avoit pas été pour cela moins réelle ; puisque le mouvement de la côte, et le cliquetis, qui se manifestoient au tact et à l'ouïe, lors même que le malade changeoit de Situation, étoient des Effets, qu'on ne pouvoit attribuer à aucune autre cause.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

6º que si la violence de la chute avoit eu quelques degrés de plus, ou qu'elle n'eut point été amortie par la ~~[illegible]~~ des côtes voisines, la côte auroit tellement été luxée, que Son extremité, après avoir percé la plevre, Se Seroit fixée en dedans de la poitrine ; mais, que ces circonstances S'y étant opposées, le plus grand desordre s'étoit passé dans la jonction de la côte par sa tuberosité à l'apophise transverse de la vertebre.

7º que la vivacité des accidens ne venoit que de la violence de la chute, qui avoit et contus les chairs, et distendu considerablement les ligamens, &c.

6°. qu'il falloit traiter cette maladie, que la negligence, ou une mauvaise maneuvre pouvoient rendre funeste, comme une veritable luxation de côte, compliquée d'une tres profonde contusion, et en consequence employer (à la reduction près qui s'etoit faite naturellement) tous les moyens, que l'art prescrit et que le genie doit approprier à des cas aussi singuliers.

C'est pourquoi, le jeudi matin, 15 mars, j'appliquai un appareil convenable, c'est à dire capable de borner les mouvemens de la côte, consistant en une compresse en quatre doubles qui couvroit tout le gonflement, deux autres compresses larges de trois travers de doigt, longues de demi pied et épaisses de six lignes, dont l'une fut posée anterieurement sur les bouts de la côte malade et de celles qui étoient au dessus et au dessous, et l'autre fut placée posterieurement sur les apophises transverses des vertebres du côté opposé à la maladie. Je soutins le tout avec le quadriga, que je fis descendre fort bas, et que je serrai mediocrement, &c. Enfin je mis en usage le vin aromatique, l'eau de vie, &c.

Le huit de sa chute le malade alla à la messe: le 12 ou le 13 il ~~..~~ commença de s'habiller seul, et ~~il partit de~~ le 20, ~~de~~ ~~sa~~ ~~...~~ il partit de son auberge pour s'en retourner. Il faut remarquer que ce malade étoit sujet à la toux, et un peu athsmatique; ce qui n'avoit pas peu contribué à aigrir ses douleurs par l'agitation que la côte en recevoit; et ce qui, joint à la fievre, ne laissoit pas de l'exposer à une inflammation de poitrine. cependant, comme il avoit été saigné deux fois, je ne jugeai pas à propos de le saigner d'avantage, à cause de son temperament pituiteux.

On observera encore que le malade avoit son appareil quand il ~~..~~ partit, et que je lui recommandai de le garder jusqu'à son arrivée chez lui.